

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

/

Délibération n° 2022D72

Le Conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 11 juillet 2022 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 33

ADELEE - AIRIAU - BARANGER - BARRETEAU - BODIN - BRIAUD - BUTEAU - CHAMPION - CLAUTOUR - COULON FEBVRE - CROCHET - DURAND-GAUVRIT - FLEURY - GUIDOUX - GUILLET - GUILLET - HERBERT - MORINEAU - MORNET - NÉAU - PASQUIER - PLISSONNEAU G - PLISSONNEAU S - PROUTEAU - RAGER - RENARD - ROCHAIS - ROIRAND - RONDEAU - ROUX - ROY - SEGUIN - URBANEK

Absents excusés : 12

BUFFETAUT - CHARRIER ENNAERT - FRAPPIER - GRÉAUD - GUERINEAU - HERMOUET D - HERMOUET M - JOLLY KUNG - ROTUREAU - TENAUD - TRINEAU

Absents : 3

DURAND - GAS - VILMUS

Nombre de pouvoirs : 6

Objet : Attribution d'une subvention « Rencontre Anniversaire d'Apremont » - édition 2022 - Molière.

Le Président indique avoir reçu une demande de subvention de la nouvelle association dédiée à l'organisation de la 2^{ème} édition des "Rencontres Anniversaire d'Apremont", consacrée en 2022 au 400^{ème} anniversaire de la naissance de Molière.

Le montant de l'aide sollicité s'élève à 9 000€, pour un budget prévisionnel total de dépenses de 99 600 €. Il s'équilibre avec des subventions de la Région, du Département, de la commune, des partenaires et la vente de billetterie.

Le contenu des animations proposé vise à réunir près de 2 300 spectateurs pour des représentations théâtrales sur le thème de Molière dans des écoles, 3 médiathèques (Apremont, Aizenay, Saint Denis la Chevasse) et au Château d'Apremont pendant 9 jours, entre le 10 et le 17 septembre.

Cela nécessite la mise à disposition du château pour la préparation des représentations, qui s'y dérouleront en dehors de la période d'ouverture habituelle du site au public.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 9000 euros à l'association "LES RENCONTRES D'APREMONT" pour l'organisation du festival de théâtre.
- D'approuver la convention d'objectif bipartite jointe à la présente délibération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention bipartite et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20220712-2022D72-DE

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze juillet deux-mille-vingt-deux,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 18 juillet 2022
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.